

ASSOCIATION PAYS COMMINGES PYRENEES
2 rue Thiers – 31800 SAINT-GAUDENS

CONTRAT CADRE DU PAYS

COMMINGES PYRENEES

2004-2006

PROJET

Adopté à l'unanimité par l'Association Pays Comminges Pyrénées
15 novembre 2004

SOMMAIRE

INTRODUCTION	3
I. EXPOSE DES MOTIFS	
1.1. Rappel de la démarche	6
1.2. Diagnostic du territoire	6
II. LE CONTRAT CADRE	
2.1. Objectifs du Contrat de Pays	23
2.2. La méthode d'élaboration	23
2.3. Le dispositif d'évaluation	29
2.4. Le Programme d'Objectif pluriannuel indicatif du Pays	31
2.4.1. Tableau récapitulatif du Programme pluriannuel	32
2.4.2. Fiches descriptives des mesures	33
III. DISPOSITIF DE MISE EN ŒUVRE DU CONTRAT DE PAYS	
3.1. Durée du Contrat de Pays	66
3.2. Modalités d'intervention des partenaires contractuels	66
3.3. Dispositif de Pilotage et de suivi	67
IV. ANNEXES	
Avis du Conseil de Développement et du CBE Comminges	
Cartographies du territoire	

INTRODUCTION

Vu, la Loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement Durable du Territoire n°95-115 du 4 février 1995 modifiée par la loi 2003-590 du 3 juillet 2003.

Vu, le Contrat de Plan Etat-Région Midi-Pyrénées signé le 20 mars 2000 et en particulier son volet territorial, articles 13.1 et 13.6, relatifs aux contrats de pays et contrats territoriaux.

Vu, la convention d'Application des Politiques Territoriales signée le 12 février 2001, entre l'Etat, le Conseil Régional Midi-Pyrénées et le Conseil Général de la Haute-Garonne.

Vu, l'avis de la Conférence Régionale de l'Aménagement et du Développement du Territoire du 8 mars 2002 Fixant le périmètre définitif du Pays Comminges Pyrénées et validant la Charte.

Vu, l'arrêté du Préfet de Région Midi-Pyrénées en date du 14 mai 2002 Approuvant et reconnaissant le périmètre définitif du Pays Comminges Pyrénées.

Vu, la délibération de l'Association Pays Comminges Pyrénées du 15 novembre 2004.

Vu, la délibération de la commission permanente du Conseil Général de la Haute-Garonne prise le

Vu, la délibération permanente du Conseil Régional Midi-Pyrénées prise le

Vu, le Comité Départemental des Politiques Territoriales du.....

Vu, le Comité Régional de programmation des Politiques Territoriales du _____.

Entre,

L'Etat représenté par le Préfet de Région, Monsieur **Jean DAUBIGNY**

Le Conseil Régional de Midi-Pyrénées, représenté par son Président,
Monsieur **Martin MALVY**

Le Conseil Général de la Haute-Garonne représenté par son Président,
Monsieur **Pierre IZARD**,

L'Association PAYS COMMINGES PYRENEES, représentée par son Président
XXXXXXX

Il est arrêté et convenu ce qui suit :

I. EXPOSE DES MOTIFS

I – EXPOSE DES MOTIFS

I.1 - Rappel de la démarche

Les communes et Communautés de Communes du Pays Comminges Pyrénées ont engagé au sein du CBE, une réflexion participative pour l'élaboration d'un projet de développement durable de leur territoire.

Cette démarche ayant abouti à la reconnaissance du périmètre définitif du Pays Comminges Pyrénées par la CRADT du 8 mars 2002 confirmé par l'arrêté du Préfet de Région en date du 2 mai 2002, débouche aujourd'hui sur l'élaboration du contrat de Pays.

I.2 - Le diagnostic

FICHE D'IDENTITE

Région : Midi-Pyrénées

Département : Haute-Garonne

Arrondissement : Saint-Gaudens

235 Communes réparties dans 11 cantons de la Haute-Garonne :

Aspet, Aurignac, Bagnères-de-Luchon, Barbazan, Boulogne-sur-Gesse, L'Isle-en-Dodon, Montréjeau, Saint-Béat, Saint-Gaudens, Saint-Martory, Salies-du-Salat

7 Communautés de communes :

Nébouzan Rivière Verdun (NRV), Haut-Comminges, Saint-Gaudinois, Trois Vallées, Canton de Saint-Martory, Canton de Saint-Béat, Canton d'Aurignac

Population :

71 974 habitants, 36% de la population vit dans l'aire urbaine de Saint-Gaudens et 38% des communes ont moins de 100 habitants

Densité : 33,6 habitants au km² (moyenne départementale : 165,9 ; moyenne régionale : 56)

Superficie : 2 140 km²

Périmètre d'étude : Arrêté préfectoral du 27 FEVRIER 2001

Périmètre définitif : Arrêté préfectoral du 14 MAI 2002

Structure porteuse : Association du PAYS COMMINGES PYRENEES

GEOGRAPHIE

Situé dans la partie sud du département, le Pays Comminges Pyrénées est entouré par les Hautes-Pyrénées à l'ouest, l'Ariège à l'est, le Gers au nord, la zone toulousaine au nord-ouest et s'ouvre au sud sur l'Espagne par le Val d'Aran.

Avec Saint-Gaudens pour centre de gravité, le chef-lieu se situe à 340 km de Barcelone, 330 de Montpellier, 280 de Bordeaux et 25 minutes de Tarbes ou 45 minutes de Toulouse.

Etroit couloir depuis les crêtes jusqu'à la plaine de la Vallée de la Garonne, le Pays Comminges Pyrénées s'étend sur une superficie de **2 140 km²** aux reliefs variés et comprend **235 communes** et **11 cantons**, peuplés de **71 974 habitants**.

- Au sud, on trouve la haute montagne (ligne des crêtes de 1500-3000 m avec quelques cols communiquant avec l'Espagne) et la moyenne montagne avec une altitude de 700m,
- Le Piémont et les collines (zone des contreforts pyrénéens parsemée de petits reliefs avec le plateau de Nébouzan et les terrasses dominant la vallée de la Garonne),
- Au nord, la plaine alluviale et les collines de la région de l'Isle-en-Dodon.

Le Pays présente donc un paysage diversifié avec un élément fort en commun : la Garonne.

UN TERRITOIRE DE PROJET

Dès 1994, le Conseil Général de la Haute-Garonne, dans son Projet d'Orientation et de Développement des Infrastructures a fixé les grands enjeux de l'aménagement du territoire départemental. La définition de schémas de secteurs et notamment le schéma Sud, élaboré en 1997-1998 est venu préciser les orientations relatives à l'aménagement et au développement du Sud de la Haute-Garonne.

Ce schéma a décliné quatre grands axes de réflexion :

- *Renforcer les différents bassins de vie,*
- *Favoriser une politique cohérente d'accueil d'entreprises,*
- *Préserver la qualité des territoires des produits et des paysages,*
- *Améliorer l'offre touristique et culturelle.*

Ce cadre de réflexion a favorisé la constitution des territoires de projets.

Depuis une dizaine d'années, le cadre législatif a évolué en faveur d'une recomposition territoriale. Les lois sur l'intercommunalité de 1992¹ et sur

¹ Loi d'Orientation relative à l'Administration Territoriale de la République

l'aménagement du territoire de 1995² et 1999³ ont ainsi considérablement modifié la structure du territoire.

La loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale a accéléré le développement de l'intercommunalité.

LES EPCI A FISCALITE PROPRE

Sur le territoire, on recense aujourd'hui **7 communautés de communes** :

- Nébouzan Rivière Verdun (NRV), dans le canton de Montréjeau (14 communes),
- Haut-Comminges dans le canton de Barbazan (22 communes),
- Saint-Gaudinois dans le canton de Saint-Gaudens (20 communes),
- Trois Vallées dans le canton d'Aspet (21 communes),
- Canton de Saint-Martory (12 communes),
- Canton de Saint-Béat (22 communes)
- Canton d'Aurignac (19 communes).

Ces Intercommunalités veulent promouvoir un projet global favorisant le développement des activités économiques, la promotion de la vie sociale, la valorisation de l'environnement et l'amélioration de la qualité de vie.

Les intercommunalités concernent sur le territoire 47% des communes pour près de 60% de la population.

Hormis ces 7 principales structures de projets, ce sont essentiellement des structures de gestion que l'on peut recenser sur le territoire même si certaines affichent tout de même une vocation économique.

On dénombre 58 Syndicats Intercommunaux à Vocation Unique dont 2 SIVU à la carte (il s'agit essentiellement de SIVU à compétences techniques), 18 SIVOM, dont 5 à la carte essentiellement avec des compétences de service, mise en valeur et promotion du territoire.

On recense en plus 10 syndicats mixtes à vocation touristique ou technique (gestion des déchets, remontées mécaniques...).

LES CONTRATS DE TERROIRS

Afin de favoriser le développement économique, social et durable du territoire, le Conseil Général, le Conseil Régional, l'Etat, l'Europe et les collectivités locales ont engagé leurs moyens techniques et financiers au sein des Contrats de Terroirs.

Trois Contrats de Terroir ont été signés et mis en œuvre dans le Pays Comminges Pyrénées: Le « Luchonnais » sur le canton de Luchon, « Cagire-Salat » sur les cantons d'Aspet et de Salies du Salat, « Garonne en Comminges » sur les cantons de Montréjeau et de Saint-Gaudens.

² Loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement du Territoire

³ Loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement Durable du Territoire (LOADDT)

Ces contrats de terroirs ont abordé plusieurs thèmes de réflexion : aménagement urbain et cadre de vie, développement économique, environnement et agriculture, tourisme et culture.

Les projets initiés au cours de cette démarche ont été essentiellement portés par des structures intercommunales.

DES CONTRATS DE TERROIRS AU CONTRAT DE PAYS

La nouvelle Loi sur l'Aménagement et le Développement Durable du Territoire (LOADDT) du 25 juin 1999, tend à une vision élargie des territoires de projets et met en œuvre une nouvelle procédure territoriale : les contrats de Pays.

Dans le cadre de la loi et du volet territorial du contrat de plan Etat / Région 2000-2006, le Pays Comminges Pyrénées s'est mis en place en regroupant 11 cantons et 236 communes.

L'ensemble des acteurs locaux du territoire s'est réuni au sein du Comité de Bassin d'Emploi du Comminges (CBEC) afin de se doter d'une structure porteuse d'un projet de pays. Le périmètre d'étude a été approuvé par la CRADT Midi-Pyrénées le 12 février 2001, et le périmètre définitif le 8 mars 2002.

La charte de développement définit les axes prioritaires pour le territoire à un horizon minimal de 10 ans en matière de développement socioéconomique, de gestion de l'espace et d'environnement, d'organisation des services.

LE POLE TOURISTIQUE DU LUCHONNAIS

La politique des pôles touristiques pyrénéens prévue dans le cadre de la Convention Interrégionale du Massif des Pyrénées se concrétise par des contrats de pôles.

Elle vise à favoriser l'émergence d'actions collectives sur un espace homogène et pertinent permettant de définir un pôle touristique.

Les orientations présentées ci après, prendront en compte les objectifs fixés dans le cadre du futur Contrat de Pôle Pyrénéen du Luchonnais; ce dernier ayant pour vocation à s'inscrire en cohérence avec le Contrat de Pays Comminges Pyrénées.

DEMOGRAPHIE

D'une densité de 34 habitants au km² (contre 166 pour l'ensemble du département, moyenne régionale : 56), le territoire commingeois est structuré autour de petites unités urbaines et bourgs ruraux. Alors que l'aire urbaine de Saint-Gaudens (37 communes) regroupe 36% de la population, **38% des communes ont moins de 100 habitants.**

Peuplés de 71 959 habitants – recensement général de la population de 1999 – représentant 7% de la population de la Haute-Garonne, les 11 cantons du Pays Comminges Pyrénées ont enregistré un **recul démographique de 3%** (soit 2 200 habitants) entre 1990 à 1999. Ce recul est plus marqué que celui qui avait été observé lors de la période intercensitaire précédente (-1,8 %, soit 1 380 personnes, entre 1982 et 1990). L'évolution démographique au cours des années 90 n'est cependant pas homogène sur l'ensemble du territoire commingeois : le canton de Barbazan est le seul dont le nombre d'habitants se soit accru ; tous les autres cantons sont en déclin démographique et particulièrement ceux de Montréjeau, Saint-Béat et Boulogne-sur-Gesse dont la baisse de population est supérieure à 4 % ; d'ailleurs, ces 3 cantons plus celui de Saint-Gaudens sont à l'origine de plus de 75 % du recul démographique du Comminges.

Pourtant, **le solde migratoire reste positif** (+1 637 entre 1990 et 1999) grâce notamment à l'arrivée de retraités de retour au pays (généralement dans les communes offrant une qualité de services suffisante), de citadins en situation de précarité (de façon plus diffuse dans l'espace commingeois) et d'une faible proportion de jeunes actifs (dans les vallées et bassins d'emplois). Ce solde favorable demeure cependant insuffisant pour compenser les pertes dues à **un large déficit des naissances sur les décès** ; du fait du vieillissement de la population, le solde naturel s'élève à -3 840 pour la période 1990 - 1999. Là encore, la situation est nuancée selon les cantons : si le solde naturel est partout négatif, le taux de variation annuel qui lui est imputable est particulièrement marqué dans les cantons de Boulogne-sur-Gesse, l'Isle-en-Dodon, Saint-Martory, Saint-Béat et Barbazan ; ce taux est plus faible dans le canton de Saint-Gaudens où la population est en moyenne plus jeune qu'ailleurs. Quant au solde migratoire, il n'est négatif que dans les seuls cantons de Saint-Gaudens, Saint-Béat et Boulogne-sur-Gesse ; partout ailleurs il est positif, notamment dans les cantons attractifs de Barbazan et de Bagnères-de-Luchon.

Avec près de 24 000 personnes âgées de plus de 60 ans (représentant 33% de la population), le Pays Comminges Pyrénées est le territoire le plus âgé du département. Cette proportion dépasse même les 38 % dans les cantons de Boulogne-sur-Gesse et l'Isle-en-Dodon. De 1982 à 1999, la population âgée de plus de 60 ans a augmenté de 12,8%. Ceci étant, le territoire, marqué jusqu'alors par l'exode rural semble redevenir attractif. Cette tendance, qui s'est accentuée au cours des deux dernières années, se caractérise par l'arrivée d'une population plus jeune (68% des nouveaux arrivants ont moins de 45 ans et 40% moins de 30 ans). Dans le même esprit, l'augmentation significative des certificats d'urbanisme et des permis de construire (doublement du rythme de production des logements depuis 199) ainsi

que la progression des effectifs scolarisés dans le primaire traduisent cette évolution. L'estimation de l'augmentation de la population, au cours des quatre dernières années, est en moyenne annuelle de l'ordre de 750 à 850 habitants supplémentaires.

POPULATION ACTIVE ET EMPLOI

Si le taux d'activité est comparable à celui de la région, celui du dynamisme démographique est faible du fait de l'importance relative des plus de 65 ans. La population est sensiblement moins diplômée dans le bassin, la part des diplômés les plus bas s'avérant près de huit points supérieure à Saint-Gaudens que dans la région.

La proportion de foyers non imposés est aussi nettement plus importante de même que le poids des allocataires CAF à bas revenus.

Le tissu économique est plutôt constitué de petites unités, et on observe pour la population salariée, une part importante dans le secteur de la construction.

Le secteur «santé, action sociale» est sur-représenté parmi les activités dominantes, en particulier pour les femmes, de même que l'hôtellerie restauration dans le sud du bassin. Sur la période récente, l'évolution des effectifs est positive quel que soit le secteur considéré, bien que de façon moindre que la région, et c'est le tertiaire qui connaît les plus fortes variations du nombre de ses emplois, à la hausse comme à la baisse.

La part des contrats à durée indéterminée, pour les actifs occupés ou pour les flux d'embauche sur la période récente est moindre que la moyenne régionale. Par contre le poids des emplois aidés est plus fort dans la zone, et notamment pour les femmes. La répartition des emplois par statut fait apparaître une sur-représentation des non salariés.

Enfin le chômage évolue plus favorablement dans la zone d'emploi pour l'ensemble des tranches d'âge hormis les plus de 50 ans. Le chômage de longue durée pèse cependant de manière plus importante dans la zone d'emploi de Saint-Gaudens. La structure par qualification de la demande d'emploi traduit une part plus importante d'ouvriers qualifiés dans la zone d'emploi au détriment essentiellement des qualifications les plus élevées.

Le taux d'activité ne dépasse guère les 40 % dans le Pays Comminges Pyrénées ; les retraités représentent près de 31% de la population (19% au niveau départemental) et les personnes sans activités (élèves, étudiants, personnes sans profession) regroupent en effet près de 60% de la population totale.

Suite à la mise en place des dispositifs d'insertion, le taux de chômage des jeunes a reculé, les bénéficiaires de ces mesures n'étant plus comptabilisées à l'ANPE (même si ces dispositifs ne permettent que rarement de déboucher sur un emploi stable). En revanche, le nombre des actifs âgés de 25 à 49 ans à la recherche d'un emploi ne cesse de s'accroître (+34% de 1990 à 1999) ; le marché de l'emploi s'est donc dégradé dans un contexte démographique pourtant peu actif. Aussi, de nombreuses

personnes qualifiées recherchent-elles un emploi en dehors du Comminges, dans la très attractive agglomération toulousaine mais aussi dans les bassins d'emplois proches situés en dehors du département (Lannemezan, Tarbes, Saint-Girons).

Le territoire du Pays Comminges Pyrénées compte, au 30 juin 2001, 1 063 personnes allocataires du RMI, soit un taux de 15 bénéficiaires pour 1 000 personnes (la moyenne départementale est de 22 bénéficiaires pour 1 000 personnes).

HABITAT ET LOGEMENT

Le nombre de logements dans le Pays Comminges Pyrénées entre 1990 et 1999 a augmenté de 4,45%. Depuis 1999, le rythme de progression de logements a toutefois doublé.

On constate une forte proportion de résidences principales (66,7%), ainsi que de propriétaires (67,7%).

La particularité du Pays Comminges Pyrénées réside dans une **part importante de résidences secondaires** par rapport à l'ensemble du département, soit 24% des logements, avec des cantons au profil caractéristique : Bagnères-de-Luchon (59%), Saint-Béat (48%), Aspet (35%).

Le parc d'habitation apparaît parfois vétuste et inconfortable bien que de nombreuses ODAH/OPAH aient été réalisées. En effet, 2% des résidences principales ne dispose ni de baignoire, ni de douche, ni de WC intérieurs (0,5% sur l'ensemble du département).

En 1999, **la moitié des logements construits avaient plus de 50 ans.**

Par ailleurs, la **faible proportion de logements en location, associée à une faible proportion de logements de petite taille et de logements sociaux** freine l'accueil de nouveaux ménages et l'installation des jeunes. Le parc locatif social HLM atteint **1 060** logements au 1^{er} janvier 2002 (source EPLS DRE MP). Le pourcentage reste très faible, **3,4%** des résidences principales (11% sur l'ensemble du département).

Des chiffres plus récents sur le logement permettent de mesurer l'évolution du parc de résidences principales depuis 1999 : il a augmenté de **2,24%** et s'établit à **31 500**. Le parc de résidences secondaires enregistre une croissance plus soutenue durant la même période de **3,45%** et totalise 13 200 logements 2002 (source DGI taxe d'habitation, les comparaisons sont faites sur la même source 1999 et 2002).

Le Pays Comminges Pyrénées compte près de 3 400 logements vacants de plus d'un an soit un taux de vacance de 6,8%. Le nombre annuel moyen de logements autorisés se situe à **360** (SITADEL 1999-2002)

Les communes de 400 habitants et plus disposent quasiment toutes d'un document d'urbanisme opposable ou à l'étude, sauf Aspet et Barbazan, qui permet d'organiser une gestion de l'espace adaptée aux enjeux locaux, conjuguant le développement de l'urbanisation et la préservation des espaces naturels et agricoles.

EQUIPEMENTS ET SERVICES

Le territoire du Comminges est plutôt bien structuré à partir de pôles autour desquels s'organisent des bassins de vie. En effet, les cantons du Pays disposent le plus souvent des services publics élémentaires dans leurs chefs-lieux (poste, gendarmerie, pompiers,...). Ces équipements sont cependant moins présents dans les zones éloignées des grands axes routiers, notamment en ce qui concerne les services à caractère économique (permanence des institutionnels, insertion, aide à l'emploi).

Le Pays Comminges Pyrénées est particulièrement bien équipé en établissements pour personnes âgées : au 1^{er} juillet 2004, on en dénombre 20 (avec une capacité globale de 1 437 lits), soit un taux d'équipement de 148 lits pour 1 000 habitants de plus de 75 ans ; ce taux est sensiblement supérieure à la moyenne départementale (122).

6 Services de Soins infirmiers à Domicile (S.S.I.A.D.), sont également présents sur le territoire, ainsi que 12 Service d'Aide auprès des Personnes à domicile.

Par rapport à l'ensemble du département, on constate toutefois une moindre présence des professions médicales libérales : le Comminges dispose en effet de 146 médecins généralistes libéraux et 168 infirmiers libéraux pour 100 000 habitants (pour l'ensemble de la Haute-Garonne, ces proportions sont respectivement de 152 et 195).

On compte un faible nombre de crèches et halte-garderies sur le territoire du Comminges. Chaque canton possède au moins un collège, à l'exception de Saint-Martory et de Barbazan. Les lycées implantés sur le territoire sont situés à Saint-Gaudens, à Gourdan-Polignan et à Bagnères-de-Luchon. Il existe un CFA à Gourdan-Polignan et un CFA Agricole à Saint-Gaudens.

TRANSPORTS ET DEPLACEMENT

Le territoire s'articule autour de l'**A64** et du **pôle Saint-Gaudens / Montréjeau**, d'où part un réseau d'infrastructures secondaires en direction du sud (RN125 puis D125), ainsi qu'un maillage à faible capacité (D5 vers Aspet, D8 vers Aurignac, D9 vers Boulogne-sur-Gesse).

Trois autres départementales assurent l'accès à l'arrière pays (D635, Saint-Martory / Boulogne-sur-Gesse; D117, Saint-Martory / Salies-du-Salat; et les D17 et D632 du nord-Comminges).

Ces axes de communication structurent le territoire, et ouvrent notamment le Comminges sur les pôles de Toulouse, Lannemezan, Saint-Girons, Tarbes et Auch. A noter que l'axe de la RN 125 (Montréjeau – frontière espagnole) fait l'objet d'un programme d'aménagement au titre des Routes Nationales (CPER), notamment en faveur des déviations de Saint Béat et de Fos. Cet axe Nord Sud a pour fonction de contribuer à une bonne liaison entre Toulouse et Lérída par le Val d'Aran.

Les aéroports de Toulouse-Blagnac et de Tarbes-Lourdes sont situés à moins d'1h de Saint-Gaudens. Les communes situées le long des principaux axes de communication sont convenablement desservies par les transports en commun.

Les déplacements domicile-travail en dehors de la commune de résidence sont plus prononcés que sur le département ou la Région, **61%** des habitants du Comminges quittent leur commune pour aller travailler, (57,3% en Haute-Garonne, 53,5% en Midi-Pyrénées). L'essentiel des déplacements pour le travail, en dehors de la commune de résidence, s'effectuent en voiture particulière (90%).

De nombreux services de **transports à la demande** desservent également le territoire.

Le réseau ferroviaire est constitué d'un axe principal Toulouse – Saint-Gaudens – Tarbes et d'un axe secondaire Saint-Gaudens – Montréjeau-Gourdan-Polignan - Luchon.

ECONOMIE

Les caractéristiques de l'économie commingeoise

Répartition de la population active par grands secteurs
Source : INSEE, RGP 1999 (population active ayant un emploi)

	<u>Comminges</u>	<u>Haute-Garonne</u>
A/ Agriculture	10,4 %	2,1 %
B/ Industrie	13,0 %	15,5 %
C/ Bâtiment et TP	8,0 %	5,9 %
D/ Commerces	13,7 %	13,7 %
E/ Services	54,8 %	62,8 %
Total des emplois	25 613	421 559

4

AGRICULTURE

Le **Comminges-Pyrénées** est un territoire à **forte vocation agricole**. 40% des établissements ont une activité en relation avec l'agriculture, la chasse ou la sylviculture.

La vocation du nord-Comminges est principalement la polyculture et l'élevage tandis que les cantons de montagne privilégient l'élevage.

Certains cantons comme ceux de L'Isle-en-Dodon et de Boulogne ont une agriculture relativement dynamique. Celle-ci est essentiellement tournée vers l'**élevage** (surtout bovins mais aussi volailles et palmipèdes gras), mais aussi marquée par une progression des **surfaces irriguées**. D'autres cantons comme ceux de Saint-Gaudens et Montréjeau s'orientent vers un développement de la pluriactivité basée sur l'association **polyculture-élevage-sylviculture**.

Au niveau des filières de l'agriculture et de l'agro-alimentaire : le secteur de transformation des productions locales demeure faible, peu de démarches de diversification voient le jour. Quand elles existent la valorisation et la promotion des productions demeurent perfectibles.

D'un point de vue général, l'agriculture sur le territoire commingeois est caractérisé par :

- Un phénomène de concentration des surfaces exploitées :
En effet la SAU moyenne par exploitation est passée de 19 hectares en 1979 à 31 hectares en 2000 (soit + 67%),
- Une baisse du nombre d'exploitants (-40% de 1979 à 2000) et un rajeunissement des chefs d'exploitations (les + de 55 ans représentaient 47% des chefs d'exploitations en 1979 ; ils ne sont plus que 39% en 2000),

- Un phénomène de déprise :
Ce phénomène s'observe plus particulièrement en zone de montagne.

La problématique de la destination des sols et de l'affectation des surfaces est un enjeu majeur sur le territoire pour la survie de l'agriculture et pour la préservation de l'environnement.

SYLVICULTURE

En parallèle de l'activité agricole, la sylviculture participe à la richesse du territoire. **Le patrimoine forestier** est en effet particulièrement important, notamment dans le sud du territoire. Les cantons d'Aspet, Barbazan et Saint-Béat sont recouverts à + de 45% par des surfaces boisées.

La forêt représente des enjeux tant dans les domaines environnemental et touristique que dans le secteur de l'industrie et de l'artisanat.

Cette richesse demeure toutefois sous-valorisée en terme d'exploitation brute de la forêt et de transformation : une des activités principales est la production de pâte à papier (à partir des feuillus : TEMBEC à Saint-Gaudens), mais aussi la papeterie à partir des résineux (transformation notamment dans l'Ariège), la fabrication de cageots et de palettes. L'exploitation de bois d'oeuvre est moins répandue à l'exception de la région luchonnaise. En général, les activités liées à l'exploitation forestière sont peu diversifiées et de faible valeur ajoutée.

La main d'œuvre sur l'amont de la filière a un grand besoin d'être professionnalisée. L'ensemble de la filière doit évoluer et nécessitera un effort particulier en terme d'organisation.

TISSU INDUSTRIEL

Le Comminges présente toutes les caractéristiques d'un territoire à dominante rurale ; son industrie s'est développée à partir des richesses locales.

En effet, la présence de la plupart des industries tient de l'exploitation des richesses naturelles du territoire soit comme matières premières (bois, gaz, minerais,...) soit comme énergie (eau).

Cependant, même si le poids de la grande industrie a baissé au fil des dernières années, il pèse toujours dans l'économie du territoire.

Certains cantons se démarquent : Saint-Gaudens et ses proches environs avec **l'industrie de la pâte à papier** (TEMBEC) et l'industrie d'équipements pour la **recherche pétrolière** (SERCEL), Saint-Béat avec **l'exploitation du marbre** (OMG).

La majeure partie du tissu industriel du territoire se compose essentiellement d'un panel de PMI qui pour beaucoup sont dépendantes de ces grands groupes (sous-traitance).

Toutefois, la difficulté notoire est, depuis de nombreuses années, la dépendance de ces petites industries aux donneurs d'ordre locaux.

Si le secteur aéronautique et spatial, fleuron de l'industrie haut-garonnaise, n'est pas très développé dans le Comminges, le secteur de la **construction électrique et électronique**, l'autre principal secteur de la Haute-Garonne, est en revanche bien représenté par rapport à d'autres secteurs traditionnels à faible valeur ajoutée.

Par ailleurs, on relève la présence d'activités industrielles traditionnelles à faible valeur ajoutée (industries du textile, industries du bois et du papier) qui connaissent des difficultés à la fois structurelles et conjoncturelles.

COMMERCE

Sur le territoire du Pays Comminges Pyrénées, 64% des établissements du secteur tertiaire sont des commerces, et plus de la moitié des commerces du Comminges n'ont pas de salarié.

Quelques bourgs centres ont une vocation commerciale remarquable : Bagnères-de-Luchon, Montréjeau, L'Isle-en-Dodon, Saint-Gaudens, Boulogne sur Gesse... Ce dernier constitue un véritable pôle commercial pour le Comminges avec plus de 450 établissements. Il se situe quasiment au même niveau que certains cantons du Nord et possède un nombre équivalent d'établissements à celui de Muret.

Avec plus de 250 établissements et plusieurs supermarchés, le canton de Bagnères-de-Luchon est également bien représenté. Ce dernier doit surtout son dynamisme commercial plus à sa vocation essentiellement touristique qu'à la densité de la population ou des axes de circulation. Ce sont essentiellement des hôtels et restaurants qui structurent l'activité économique du secteur.

On note une tendance à la raréfaction des établissements de commerce en milieu rural. 64 % des communes regroupant 28 % de la population, ne disposent d'aucun commerce. Ces petits commerces, qui répondent pourtant aux besoins de proximité de la population, tendent à disparaître, du fait, notamment, de la baisse du nombre d'habitants en milieu rural.

Le niveau d'offre globale par habitant est toutefois supérieur à celui de l'aire urbaine de Toulouse (1,55m²/habitant contre 1,22), de la même façon la part relative des grandes surfaces est légèrement plus élevée (72% contre 66). A cet égard, le poids relatif du pôle principal que constitue Saint-Gaudens et sa banlieue est plus élevé que celui constaté dans l'aire urbaine de Toulouse (20% de l'offre pour 12% de la population contre respectivement 34% pour 40%).

La part de l'offre provenant des grandes surfaces représente 72%, celle des commerces traditionnels 28%.

A titre d'exemple, les cantons d'Aurignac, Saint-Martory ou encore d'Aspet enregistrent moins de 60 établissements chacun.

Toutefois, le Comminges n'a pas un nombre d'établissements commerciaux très élevé, ni de grands ensembles commerciaux comme dans le nord du département mais a privilégié la multiplicité des petits établissements.

ARTISANAT

Le Comminges représente un peu plus de 11% de l'effectif artisanal de la Haute-Garonne, et depuis 1990, on constate une légère augmentation du nombre d'entreprises.

L'artisanat est constitué d'entreprises de très petite taille ; en moyenne sur le Comminges, une entreprise emploie 1,4 salariés.

La typologie des entreprises artisanales du Comminges est sensiblement identique à celle du département. Ce sont les secteurs du bâtiment et des services qui prédominent avec respectivement 44% et 27% pour le Comminges contre 42% et 30% pour la Haute-Garonne. Cependant, si le secteur du bâtiment est plus représenté sur le Comminges que sur l'ensemble du département, les autres secteurs y compris celui des **services** le sont moins.

Le **secteur du bâtiment** concerne un peu plus du tiers des salariés de l'artisanat.

Ainsi, la localisation du tissu artisanal sur le territoire est conforme à la répartition de la population. La plupart des entreprises artisanales se concentrent sur les chefs lieux de canton. Le **secteur de la production** connaît une baisse d'activité importante depuis une quinzaine d'années.

LES ZONES D'ACTIVITES DU COMMINGES-PYRENEES

On compte 29 zones d'activités sur le territoire du Pays Comminges Pyrénées ainsi que 5 zones en projets.

Si de nombreuses zones d'activités sont généralistes ou mixtes, on enregistre tout de même quelques zones industrielles.

Le territoire n'affiche pas un potentiel d'accueil spécifiquement destiné à l'industrie, à des sous-traitants ou plus généralement à un certain type d'activités. On ne relève pas non plus de spécialisation marquée des zones d'activités.

DES ACTIVITES ET UN POTENTIEL TOURISTIQUE VARIES

Le domaine skiable

Les stations de ski du département se situent dans les cantons de Bagnères-de-Luchon et de Saint-Béat. Il s'agit des stations de Superbagnères, Peyragudes, Bourg d'Oueil et Le Mourtis.

Le thermalisme

L'activité thermale est confrontée à de nombreuses évolutions structurelles qui inquiètent les professionnels. Son maintien semble lié à double renouvellement : celui des pratiques thérapeutiques et celui de la diversification des offres de loisirs. Le thermalisme est exploité à Luchon, Salies-du-Salat, et Barbazan.

Un patrimoine historique

Le territoire est marqué par un **patrimoine historique** important (préhistorique, gallo romain, médiéval...). Ainsi, une multitude de sites patrimoniaux d'importance variable se trouvent répartis sur l'ensemble du territoire (voie romaine, villa de Montmaurin, Vénus de Lespugue, abbaye de Bonnefont, château de Montespan, site de Valentine, art roman, architecture rurale traditionnelle de montagne...) et d'un site majeur : Saint-Bertrand-de-Comminges

On peut noter, également, la présence de quelques musées disséminés sur le territoire (Boulogne-sur-Gesse, Aurignac, Salies, Saint-Gaudens, Luchon, Montréjeau; Barbazan...).

Un patrimoine naturel

Concernant le **patrimoine naturel**, le territoire propose un ensemble de zones et de milieux naturels préservés, un massif montagnard, des lacs et des plans d'eau très appréciés des populations locales et des touristes, des grottes et des gouffres reconnus au niveau international,... Les sentiers de randonnées existants présentent une bonne fréquentation. On note la présence de nombreux sites classés, des sites Natura 2000 et de zones protégées (ZNIEFF) font du Comminges une zone remarquable au sein de la Haute-Garonne.

Cependant, la mise en valeur de ce patrimoine naturel reste encore très peu développée.

HEBERGEMENTS TOURISTIQUES ET CAPACITE D'ACCUEIL

Le Pays Comminges Pyrénées représente 62% de la capacité totale d'accueil en hébergements touristiques de la Haute-Garonne. Exemple : le canton de Bagnères-de-Luchon offre le premier parc d'hébergement (+ de 40 % des hébergements du Comminges et un des plus importants des Pyrénées), suivi par les cantons d'Aspet (17%) et de St Béat (12%).

On compte sur le territoire, 247 gîtes ruraux, 81 chambres d'hôtes, 38 campings et 92 hôtels. D'autre part, plus de la moitié des résidences secondaires de loisirs se situent dans le Pays Comminges Pyrénées (56%).

Des structures d'information et de promotion (Syndicat d'Initiative, Office du Tourisme) sont présentes sur l'ensemble des cantons du territoire mais ne sont pas en réseaux.

II. LE CONTRAT CADRE

II. LE CONTRAT CADRE

2.1. Les objectifs du Contrat de Pays

Ce contrat est fondé sur un certain nombre de principes qui sont autant de convictions que de rappels :

- Le Pays est un espace de projet, ce n'est pas un échelon administratif supplémentaire ; il n'a pas vocation à être maître d'ouvrage pour les projets d'investissement
- Le Pays correspond à un territoire vécu, celui du quotidien d'une population en attente de réponses concrètes à ses besoins,
- Le Pays est constitué d'un réseau d'intercommunalités (Etablissement Public de Coopération Intercommunale – EPCI) et de communes.
- Ces Intercommunalités veulent promouvoir un projet global favorisant le développement des activités économiques, la promotion de la vie sociale, la valorisation de l'environnement et l'amélioration de la qualité de vie,
- L'objectif est de favoriser un rééquilibrage du territoire dans un souci d'équité et de dynamique partagée.

Le Contrat de Pays est la traduction concrète d'un engagement partenarial faisant du Pays Comminges Pyrénées une communauté d'intérêt capable de s'affirmer dans un environnement économique très concurrentiel, avec l'engagement d'apporter un plus pour chacune de ses composantes et chacun de ses habitants.

Le Pays a pour objectif que chaque collectivité et chaque habitant, où qu'ils se trouvent sur son territoire, tirent bénéfice de leur participation au contrat.

Le contrat de pays vise à réunir toutes les conditions nécessaires pour agir sur l'emploi, accueillir et conserver des habitants, et ainsi retrouver un dynamisme démographique.

Enfin, ce contrat vise à faire du Pays Comminges Pyrénées :

- **Un territoire d'accueil pour la population et les entreprises,**
- **Un territoire assuré d'une qualité de services pour tous ses territoires et ses habitants,**
- **Un territoire de référence en matière de développement durable,**
- **Un territoire exemplaire en matière de cohésion sociale et de solidarité entre les générations.**

2.2. La méthode d'élaboration

L'ambition de produire un effet levier sur les enjeux de développement durable, exige de se doter d'une méthode permettant de sélectionner les actions à forte valeur ajoutée pour le développement du Comminges.

Cette méthode, élaborée de manière participative par toutes les parties prenantes du territoire, a consisté à décliner la Charte en mesures opérationnelles, définir des critères d'éligibilité et proposer des indicateurs d'évaluation.

- La déclinaison de la Charte

Structuré en **quatre axes stratégiques, dix objectifs spécifiques** et **vingt neuf mesures**, le contrat a pour ambition d'appréhender globalement la transversalité des enjeux du développement du Comminges.

Les programmes opérationnels annuels répondent à d'autres impératifs : il s'agit d'un dispositif de programmation au service des projets, exigeant d'être lisible pour les maîtres d'ouvrage comme pour les financeurs.

4 Axes et 10 objectifs ont été identifiés :

- **AXE 1 : DEVELOPPER LES RESSOURCES, LES ACTIVITES ET LES POTENTIELS ECONOMIQUES DU COMMINGES-PYRENEES**

Objectif 1. Renforcer la position de carrefour Pyrénéen,

Objectif 2. Valoriser les productions agricoles

Objectif 3. Promouvoir un développement économique Durable et la diversification des activités

Objectif 4. Renforcer et diversifier l'économie touristique et le thermalisme

- **AXE 2 : RENFORCER L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE**

Objectif 5. Valoriser notre environnement,

Objectif 6. Promouvoir une politique culturelle s'appuyant sur l'identité Commingeoise

Objectif 7. Renforcer la qualité du cadre de vie et de l'habitat

Objectif 8. Renforcer l'offre et la qualité des services à la population

- **AXE 3 : FEDERER**

Objectif 9. Organiser la solidarité et le lien social

Objectif 10. Organiser et communiquer

- **AXE 4 : ACCOMPAGNER ET ORGANISER LA MISE EN ŒUVRE DU CONTRAT DE PAYS**

AXE 1 DEVELOPPER LES RESSOURCES, LES ACTIVITES ET LES POTENTIELS ECONOMIQUES DU COMMINGES-PYRENEES.

1-Renforcer la position de carrefour Pyrénéen:

Le projet de territoire se positionne dans le renforcement des échanges et des solidarités Est-Ouest et Nord-Sud, Toulouse et Saint Giron mais aussi Tarbes-Pau, Saragosse, Barcelone ou le Val d'Aran. Dans le domaine de la culture, de l'économie et des transports.

2- Valoriser les productions agricoles

La contractualisation sur les aspects de qualité et de valorisation des produits, la protection des paysages, la coexistence de l'activité agricole avec le respect de l'environnement seront recherchées avec les agriculteurs afin d'améliorer leurs revenus.

La valorisation des produits du terroir, tout particulièrement ceux sous signe officiel de qualité, sera privilégiée.

Des mesures seront proposées en ce qui concerne l'emploi agricole, et les installations de jeunes afin d'enrayer les risques de déprise.

Une démarche similaire à celle du SPL forêt-bois pourra être expérimentée sur la production de viande sous signe officiel de qualité mettant en relation élevage, abattoirs, ateliers de découpe, boucheries, restaurants pour améliorer et adapter la production et la transformation des produits.

Des moyens devront être mobilisés pour inciter à la transformation sur place des matières premières existantes sur le territoire notamment ressources forestières et agricoles : bourses d'études ou innovation, soutien à la prospection, recherche d'alliance...

3-Promouvoir un Développement Durable et la diversification des activités

Il s'agira de renforcer les complémentarités professionnelles pour l'accueil, le soutien, le développement et la diversification dans tous les domaines, d'accroître la capacité et la qualité des services au public, mieux identifier les créneaux porteurs prendre en compte l'insertion par l'économie.

Des actions concertées pour la transmission des entreprises dans les domaines de l'agriculture, l'artisanat et le commerce seront entreprises.

Toutes ces actions seront menées en partenariat avec les chambres consulaires et les acteurs économiques

4- Renforcer et diversifier l'économie touristique et le thermalisme

Les orientations du territoire dans les domaines de l'économie touristique et du thermalisme prendront en compte les objectifs fixés dans le cadre du futur Contrat de Pôle du Luchonnais dont la délimitation géographique est constituée par les communes du canton de Luchon.

Ce contrat de pôle a pour vocation à s'inscrire en cohérence avec la politique définie par le Pays Comminges Pyrénées.

La qualité de l'offre touristique sera une préoccupation constante des acteurs publics et privés, tant dans les domaines des hébergements touristiques que des équipements structurants.

Le thermalisme, les activités de pleine nature (été/hiver), le tourisme de découverte et le tourisme culturel sont bien évidemment au centre des préoccupations du Pays.

La coordination des actions développées dans les domaines de l'accueil et de l'information constituera un objectif permanent.

Des partenariats entre les acteurs locaux, départementaux et régionaux seront développés dans les domaines de l'animation de la production, la commercialisation des produits et la promotion de l'image et des produits du Comminges-Pyrénées.

Un schéma de formation pourrait être défini à court terme en faveur de l'ensemble des Offices de Tourisme et Syndicat d'Initiative du territoire.

AXE 2 RENFORCER L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

5- Valoriser notre environnement

*La ressource eau sera prise en compte avec une approche spécifique au pays Comminges : thermalisme, réservoir pour l'aval urbain ou agricole, conditionnement et commercialisation, activités de loisir et tourisme, **thème fédérateur pour une démarche environnementale.***

Le maintien de la qualité paysagère, la biodiversité, la valorisation des sites d'intérêt patrimoniaux, le petit patrimoine seront aussi pris en compte.

La spécificité montagne sera retenue.

Quelle que soit sa fonction, l'espace devra être entretenu. Des modes de gestion associative (groupements forestiers, groupements d'employeurs, association de propriétaires forestiers, à vocation pastorale.) devront être développées.

L'élaboration d'une charte paysagère sera l'une des priorités du territoire

6- Promouvoir une politique culturelle s'appuyant sur une identité commingeoise

La richesse du patrimoine du Pays Comminges Pyrénées est considérable ; il constitue en effet l'un des principaux piliers de l'identité du territoire. Les acteurs locaux souhaitent que des actions de protection et de valorisation soient engagées et notamment en ce qui concerne le petit patrimoine.

La création et la diffusion artistique constituent également une des forces Pays ; elles doivent être soutenues et promues.

7- Renforcer la qualité du cadre de vie et de l'habitat

Une politique locale de l'habitat sera mise en œuvre à l'échelle du pays et déclinée par bassin de vie. L'habitat sera pris en compte dans sa globalité : espaces publics, amélioration ou construction de logements. Une programmation territoriale sera recherchée avec la mise en place d'outils comme un observatoire du logement.

Dans un premier temps, il conviendra d'élaborer un diagnostic stratégique dans les domaines de l'Habitat, de l'Urbanisme et dans la problématique du Foncier et ce, sur la base des acquis et dynamiques précédemment engagés.

8- Renforcer l'offre et la qualité des services à la population

Le territoire portera ses efforts sur l'élaboration d'un véritable schéma des services publics et aux publics.

Deux domaines ont été identifiés pour le secteur associatif ou public: le sport et la culture pour lesquels il s'agira de mettre en œuvre des programmes coordonnés à l'échelle du Pays

Les services publics et aux publics, ainsi que les services privés à caractère commercial devront être renforcés.

AXE 3 FEDERER

9- Organiser la solidarité et le lien social :

Il faudra favoriser le rassemblement des acteurs et des dispositifs de formation et leur implication dans la démarche globale du territoire en lien avec les entreprises : réflexion prospective, lieu ressources du Comminges, programme local d'insertion par l'économie...

Le soutien à l'initiative et le renforcement des services seront prioritaires. Ils s'appuieront sur le milieu associatif et l'économie solidaire. Une convention territoriale de l'économie sociale et solidaire pourra être envisagée.

10 -Organiser et communiquer

Une stratégie locale de communication devra être définie, tant en interne qu'en externe.

Elle reposera sur l'identité commingeoise devra permettre d'organiser et renforcer les liens entre les acteurs, de fédérer les initiatives.

Une étude d'image pourrait à cet effet être engagée à court terme.



2.3. Dispositif d'évaluation

La méthodologie prévue pour l'évaluation comprend plusieurs volets. Il s'agit ici de définir les indicateurs qui permettront de mesurer l'efficacité, l'efficience, la cohérence et la pertinence des mesures du contrat et des actions qu'elles permettront de financer. Un travail collectif a donc été engagé, mesure par mesure, dont la synthèse peut être présentée comme suit :

	Quantitative	Qualitative
Efficacité	Nombre de (emplois, entreprises, logements, équipements...) créés Nombre de personnes physiques ou morales concernées Nombre d'opérations ou de réalisations Volumes d'activité ou de fréquentation	Typologie des emplois, logements etc... Typologie des publics concernés (hommes, femmes, salariés, chômeurs etc...) Répartition géographique des actions
Efficience	Effet de levier financement Pays sur Investissement global. Rapport coût/action sur nombre de personnes concernées Coût par emploi, par entreprise (créées ou consolidés)	Nombre de projets réécrits pour intégrer les critères d'éligibilité du contrat
Cohérence	Nombre de projets présentés par mesure Nombre d'études ayant débouché sur des réalisations Ratios ingénierie sur investissement	Pourcentage de projets retenus par rapport aux projets présentés (par mesure)
Pertinence	Démographie, PIB, SAU, chômage, emploi, précarité, intégration des exigences environnementales dans les projets	Multifonctionnalité, mixité et cohésion sociale, articulation avec les territoires voisins, image du territoire

Ces indicateurs seront renseignés (en termes d'objectifs prévus) lors de l'instruction de chaque projet (voir fiche d'instruction en annexe) puis feront l'objet d'un suivi au cours des trois années du contrat.

Une base de données informatique sera alimentée (observatoire) grâce à ce suivi, et complétée par des informations statistiques collectées auprès des administrations (INSEE, Ministères, Collectivités).

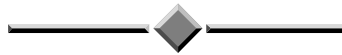
Un rapport annuel d'évaluation, associant le Conseil de Développement, sera établi par l'Association.

Enfin, en complément des dispositifs de sélection et d'éligibilité établis par les partenaires financiers du Contrat de Pays, il conviendra, pour chacun des projets présentés au titre des programmes annuels, de vérifier en préalable leur cohérence avec les objectifs stratégiques définis dans le cadre du présent contrat.

A cet effet, six catégories de critères, dont la liste et la description figurent ci-après, ont été établies.

La priorité sera ainsi donnée aux projets:

- Qui favorisent l'action collective et l'organisation en réseau ;
- Qui favorisent l'équité, la cohésion sociale et les solidarités ;
- Qui ont un effet structurant pour le territoire ;
- Qui confortent un mode de développement durable ;
- Qui participent à l'aménagement du territoire ;
- Qui renforcent la compétence, la réactivité et l'adaptabilité des acteurs.



2.4. Objectifs indicatifs du Pays Comminges Pyrénées

Ce Programme d'objectifs s'articule autour de:

- **4 axes stratégiques**
- **10 objectifs thématiques**
- **21 mesures opérationnelles**

Chaque mesure fait l'objet d'une fiche descriptive présentée ci-après.

8 démarches transversales Seront engagées ou confortées à l'échelle du Pays et ce, dès la première année du Contrat:

- **Elaboration d'une Charte Paysagère**
- **Définition d'un schéma directeur "Emploi-Formation-Insertion" (encours)**
- **Charte Territoriale du Tourisme et des Loisirs**
- **Mise en oeuvre d'un Projet Culturel de Territoire (en cours)**
- **Réalisation d'un Diagnostic Stratégique "Habitat-Urbanisme-Foncier"**
- **Elaboration d'un Schéma Directeur de développement économique**
- **La mise en oeuvre d'actions de sensibilisation et d'animation des acteurs locaux**
- **Elaboration d'une Charte Forestière (en cours)**

2.4.1. Tableau récapitulatif des objectifs du Contrat de Pays

AXE 1	DEVELOPPER LES RESSOURCES, LES ACTIVITES ET LES POTENTIELS ECONOMIQUES DU COMMINGES-PYRENEES
Objectif 1	Renforcer la position de carrefour Pyrénéen
MESURE 1.1.1.	Faciliter les déplacements
MESURE 1.1.2.	Développer les réseaux de transport
Objectif 2	Valoriser les productions agricoles
MESURE 1.2.1.	Soutenir l'organisation des filières locales
MESURE 1.2.2.	Inciter et soutenir la complémentarité de l'emploi agricole
Objectif 3	Promouvoir un développement Durable et la diversification des activités
MESURE 1.3.1.	Elaborer une stratégie économique à l'échelle du territoire
MESURE 1.3.2.	Accueillir et développer les entreprises du territoire
MESURE 1.3.3.	Organiser et développer la filière bois
Objectif 4	Renforcer et diversifier l'économie touristique et le thermalisme
MESURE 1.4.1.	Définir et mettre en œuvre une véritable stratégie de développement et d'organisation touristique à l'échelle du territoire
MESURE 1.4.2.	Conforter l'économie thermale et diversifier ce secteur d'activités
AXE 2	RENFORCER L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE
Objectif 5	Valoriser notre environnement
MESURE 2.5.1.	Gérer l'espace de manière concertée et durable
MESURE 2.5.2.	Sensibiliser et communiquer
Objectif 6	Promouvoir une politique culturelle s'appuyant sur l'identité Commingeoise
MESURE 2.6.1.	Définir un projet culturel de Territoire
Objectif 7	Renforcer la qualité du cadre de vie et de l'habitat
MESURE 2.7.1.	Mettre en œuvre une politique qualitative en faveur de l'habitat et de l'urbanisme
Objectif 8	Renforcer l'offre et la qualité des services à la population
MESURE 2.8.1.	Encourager le développement de services de proximité
MESURE 2.8.2.	Favoriser le développement des activités sportives et de loisirs
MESURE 2.8.3.	Développer les usages et l'accès aux TIC
MESURE 2.8.4.	Répondre aux attentes des jeunes
AXE 3	FEDERER
Objectif 9	Organiser la solidarité et le lien social
MESURE 3.9.1.	Développer une politique territoriale de l'emploi et de l'insertion
Objectif 10	Organiser et communiquer
MESURE 3.10.1.	Affirmer l'identité Commingeoise
AXE 4	ACCOMPAGNER ET ORGANISER LA MISE EN ŒUVRE DU CONTRAT DE PAYS
MESURE 4.1.	Ingénierie du pays
MESURE 4.2.	Assurer la démarche participative en lien avec le Conseil de Développement.

2.4.2 Fiches descriptives des mesures

**AXE 1 DEVELOPPER LES RESSOURCES, LES ACTIVITES ET LES
POTENTIELS ECONOMIQUES DU COMMINGES**

Objectif 1 : Renforcer la position de Carrefour Pyrénéen	35
Objectif 2 : Valoriser les productions agricoles	37
Objectif 3 : Promouvoir un développement économique durable et la diversification des activités	39
Objectif 4 : Renforcer et diversifier l'économie touristique et le thermalisme	43

AXE 1 – DEVELOPPER LES RESSOURCES, LES ACTIVITES ET LES POTENTIELS ECONOMIQUES DU COMMINGES-PYRENEES

Objectif 1 - Renforcer la position de carrefour Pyrénéen

Contexte et objectifs de la Mesure 1 1.1.- Faciliter les déplacements

L'amélioration des infrastructures routières et ferroviaires modifient les pratiques de déplacements et les flux de population et ont des effets sur l'attractivité économique globale du Comminges.

Le développement des communications oblige à repenser les déplacements internes au territoire dans une perspective d'amélioration des accès aux pôles structurants du Pays (Saint-Gaudens) et aux bourgs centres qui maillent l'espace rural mais aussi dans un objectif de désenclavement des zones les plus éloignées des grands axes (zones de montagne, zones rurales enclavées...).

Par ailleurs, l'amélioration des déplacements ouvre des champs nouveaux aux habitants et aux acteurs économiques du Comminges, en termes de coopération économiques et culturelles (avec le Val d'Aran notamment) et pourra également conforter les pôles de services et de commerce du Pays en favorisant leur accessibilité.

Description de la Mesure

Elaboration du « livre blanc » (plan de déplacement) du Pays en concertation avec les services de l'Etat, de la Région et du Conseil Général en fonction de leurs compétences dans le domaine des infrastructures de transport ; ce plan prendra en compte le nouveau contexte des infrastructures de communication (A64), bretelle du Val d'Aran, projets d'amélioration prévus sur les dessertes ferroviaires et routières...) :

-Analyse de la mobilité des habitants et des actifs du Comminges et préconisations de solutions à mettre en place pour renforcer les flux internes et les dessertes locales

-Analyse des relations avec les territoires limitrophes (Lannemezan/Tarbes, Val d'Aran, métropole régionale et Pays Sud Toulousain)

-Propositions d'actions au niveau des transports publics et privés

-Préconisations en matière d'aménagement des réseaux de communication

Exemples d'actions (à titre indicatif)

- création de nouveaux moyens de déplacements type navettes intercommunales
- renforcement des partenariats avec les transporteurs locaux et opérations de transports à la demande en fonction des besoins et de leur faisabilité
- améliorations des accès aux pôles de services et aux sites touristiques

AXE 1 – DEVELOPPER LES RESSOURCES, LES ACTIVITES ET LES POTENTIELS ECONOMIQUES DU COMMINGES-PYRENEES

Objectif 1 - Renforcer la position de carrefour Pyrénéen

Contexte et objectifs de la Mesure 1 1.2.- Développer les réseaux de transport

L'amélioration des infrastructures routières et ferroviaires et notamment l'A 64 accélère le désenclavement du Comminges : proximité de la métropole régionale, de Tarbes et Pau, renforcement de la position centrale dans les Pyrénées, ouverture vers l'Aragon et la Catalogne (Axe Nord/Sud).

Le projet de Pays entend ainsi se positionner dans le renforcement des échanges Est Ouest et Nord Sud

La mise en cohérence des différents modes de transports doit permettre de les rendre plus performants en répondant mieux aux exigences de la position de carrefour Pyrénéen que le Pays souhaite mettre en avant.

Cette mesure vise enfin à optimiser l'attractivité économique et touristique du Comminges et à densifier les échanges économiques et culturels pour un Pays ouvert sur l'extérieur, afin de limiter les effets de couloir (territoire de passage) et de conforter l'ouverture sur les régions espagnoles.

Description de la Mesure

Analyse et préconisations pour le développement et l'optimisation des réseaux de transports de marchandises dans une perspective de développement durable favorisant les multi-modalités.

Animation de la réflexion avec l'ensemble des partenaires concernés (usagers, opérateurs, aménageurs) pour l'élaboration d'un livre blanc des infrastructures routières et ferroviaires dans la perspective du prochain CPER.

Exemples d'actions (à titre indicatif)

- amélioration des accès aux pôles de services et aux sites touristiques
- opérations d'aménagement visant à désenclaver les zones isolées et à améliorer leur accessibilité aux grandes infrastructures de transports

AXE 1 – DEVELOPPER LES RESSOURCES, LES ACTIVITES ET LES POTENTIELS ECONOMIQUES DU COMMINGES-PYRENEES

Objectif 2 – Valoriser les productions agricoles

Contexte et objectifs de la Mesure 1 2.1.- Soutenir l'organisation des filières locales

Les activités de transformation des productions agricoles et alimentaires représentent des enjeux en termes de maintien d'emploi et de développement d'activités agroalimentaire.

Ainsi la valorisation des produits du terroir tout particulièrement ceux sous signe officiel de qualité devra être privilégiée, en favorisant l'organisation de filières

Le Comminges connaît effectivement une certaine faiblesse au niveau du nombre d'unités de transformations agroalimentaires. L'enjeu reste donc d'apporter des éléments d'équilibre économique à l'activité agricole qui passent par une valorisation et une transformation accrue des produits à forte valeur ajoutée en misant sur la proximité de bassins de clientèle très importants qui peuvent être développés par la mise en place de circuits de commercialisation courts

Description de la Mesure

Inciter à la mise en œuvre d'une démarche collective sur la production de viande avec l'ensemble des partenaires de la filière : éleveurs, abattoirs, ateliers de transformation et de découpe, boucheries, restaurants, moyenne et grande distribution.

Favoriser la mise en place de Labels après étude sur la filière bovin-viande et ovin-viande

Appuyer les projets visant à améliorer les cahiers des charges des éleveurs et producteurs, à créer des petites unités de transformation et conditionnement, à développer la commercialisation et la promotion des produits locaux

A partir des filières viande, inciter à l'exploration d'autres domaines de production envisageables existants et/ou à développer sur le Comminges.

Exemples d'actions (à titre indicatif)

- SPL Viande Bovine
- création d'unités de transformation agroalimentaire
- opérations de promotion et de commercialisation
- organisation de producteurs en circuits courts et démarches commerciales
- projets de diversification dans les exploitations agricoles

AXE 1 – DEVELOPPER LES RESSOURCES, LES ACTIVITES ET LES POTENTIELS ECONOMIQUES DU COMMINGES-PYRENEES

Objectif 2 – Valoriser les productions agricoles

Contexte et objectifs de la Mesure 1 2.2.- Inciter et soutenir la complémentarité de l'emploi agricole

La contractualisation au delà des aspects de qualité et de valorisation des produits sera également recherchée avec les agriculteurs afin d'améliorer leur revenus et de développer des potentiels d'emplois au niveau de la pluriactivité. Cela est notamment le cas au niveau des activités qui visent à protéger et valoriser l'environnement et les paysages, et des activités liées au tourisme rural et au tourisme pyrénéen.

Les projets mis en œuvre dans le cadre du pays doivent aider l'agriculture à fixer les populations, notamment dans les zones de montagne et de piémont du sud du Comminges6Pyrénées et concourir ainsi à un certain rééquilibrage nécessaire à la très forte aspiration des grands pôles urbains proches.

L'ensemble de l'économie locale a d'un autre côté besoin d'un territoire vivant et habité, garantie de son attractivité économique, touristique et environnementale.

Le développement de la pluriactivité, des groupements d'employeurs, de contractualisation entre le pays et le monde agricole en matière d'aménagement du territoire sont les objectifs poursuivis par cette mesure.

Description de la Mesure (à titre indicatif)

Evaluer les besoins en main d'œuvre du secteur agricole et développer les formes d'emplois à temps partagés

Evaluer les besoins en termes d'emplois complémentaires au niveau du tourisme et de l'aménagement du territoire, valorisation des paysages

Favoriser les initiatives de la profession agricole sur les groupements d'employeurs et la pluriactivité

AXE 1 – DEVELOPPER LES RESSOURCES, LES ACTIVITES ET LES POTENTIELS ECONOMIQUES DU COMMINGES-PYRENEES

Objectif 3 – Promouvoir un développement économique Durable et la diversification des activités

Contexte et objectifs de la Mesure 1 3.1.- Elaborer une stratégie économique à l'échelle du territoire

Le Pays Comminges Pyrénées confronté à une spectaculaire désindustrialisation depuis deux décennies s'est organisé en Comité de Bassin d'Emploi depuis quelques années avec l'ensemble des acteurs élus, salariés et des chefs d'entreprises.

Les Collectivités qui composent le Pays entendent conforter cette démarche en misant notamment sur des pôles d'excellence durable comme l'industrie papetière mais aussi son tissu dense de PME et de PMI qui ont permis d'atténuer les effets de la désindustrialisation.

Tous les secteurs économiques du Comminges sont concernés par l'élaboration d'une stratégie nouvelle, notamment pour la création d'entreprises et d'emplois dans le Comminges.

Description de la Mesure

Un schéma de développement économique sera élaboré à l'échelle du territoire

ce schéma préconisera notamment un programme de développement économique cohérent des parcs d'activités à l'échelle du Comminges avec une priorité donnée à l'existant (extension et requalification)

Il prendra notamment en compte:

-une analyse préalable de l'offre foncière existante en matière d'accueil d'entreprises (surfaces aménagées, déjà commercialisées, disponibles),

-le contexte urbanistique et réglementaire (procédure d'aménagement, fiscalité, services et équipements -Haut débit, gestion des déchets-,...)

- l'offre immobilière à vocation collective et à maîtrise d'ouvrage publique (pépinière, hôtel d'entreprises) et analysera l'adéquation de l'offre par rapport à la demande constatée, ainsi que, le cas échéant, les projets de création de ces infrastructures.

Dans ce schéma, devront être par ailleurs analysés : la concurrence, la complémentarité et le potentiel de développement des zones et des hôtels d'entreprises existants ou en projet

Il pourra proposer des actions en terme d'aménagement ou de valorisation

Exemples d'actions (à titre indicatif)

Exemples d'actions

- aménagement de parcs d'activités
- opérations d'aménagement et d'investissements (matériels et immatériels) en fonction de cibles d'entreprises identifiées
- élaboration de politiques sectorielles sur des filières en développement pouvant déboucher sur des opérations type SPL

AXE 1 – DEVELOPPER LES RESSOURCES, LES ACTIVITES ET LES POTENTIELS ECONOMIQUES DU COMMINGES-PYRENEES

Objectif 3 – Promouvoir un développement économique Durable et la diversification des activités

Contexte et objectifs de la Mesure 1 3.2.- Accueillir et développer les entreprises du territoire

En complémentarité du renforcement de la qualité et de la quantité de l'offre d'accueil d'entreprises, le Pays Comminges Pyrénées doit conforter son tissu de petites et moyennes entreprises qui constituent sa richesse économique : artisanat, commerce, secteur du bâtiment et des travaux publics, sociétés de services, PMI en lien avec les grands groupes industriels...

La transmission, la création et le développement de ces entreprises commingeoises constituent donc des enjeux majeurs pour le Pays et doivent fédérer tous les partenaires autour de dispositifs efficaces d'appui aux entreprises.

Le potentiel de développement économique réside donc aussi dans ce tissu de PME et PMI où deux grands types d'objectifs seront poursuivis dans le cadre du contrat de pays :

- stabiliser et renforcer la relation de ces entreprises avec les grands groupes donneurs d'ordre tout en diversifiant les activités des sous-traitants ou des activités à potentiel (agroalimentaire par exemple)
- valoriser les potentiels internes des entreprises par une présence et des actions collectives et individuelles : accès à l'information, offre de formations adaptées, audits et plans de développement, animation d'un réseau d'appui, accès à des outils et des dispositifs existants au niveau départemental et régional

Description de la Mesure

- définition d'un plan d'actions collectives et individuelles décliné en fonction des filières et des résultats de l'analyse stratégique
- soutenir les structures d'appui aux entreprises et à la création d'activités
- mise en cohérence de l'offre et de la demande en termes de formation
- actions concertées pour la transmission d'entreprises dans les domaines de l'agriculture, de l'artisanat et du commerce

AXE 1 – DEVELOPPER LES RESSOURCES, LES ACTIVITES ET LES POTENTIELS ECONOMIQUES DU COMMINGES-PYRENEES

Objectif 3 – Promouvoir un développement Durable et la diversification des activités

Contexte et objectifs de la Mesure 1 3.3.- Organiser et développer la filière bois

Le Comminges dispose dans les domaines de la forêt et du bois d'atouts incontestables.

Le territoire possède de larges possibilités d'expansion pour la filière forestière mais qui rencontre aujourd'hui de nombreux obstacles.

Les industries de 1^{ère} et 2^{ème} transformation sont insuffisantes pour valoriser la matière première.

La démarche engagée dans le cadre du SPL Forêt Bois Papier, sera poursuivie.

La démarche SPL vise à mettre en place une nouvelle organisation productive imbriquant l'économie et le territoire, les acteurs publics et privés, les élus et les chefs d'entreprises. Ces partenaires agissent à différents niveaux de la filière : forêt et exploitation forestière, première et deuxième transformation, la filière bois-énergie et les structures de recherche et de formation et de développement.

Description de la Mesure

Le territoire ré-affirme sa volonté de

- Développer, dynamiser et organiser l'offre de matière première à partir des ressources locales (forêt publique et privée)
- Mettre en place des services communs partagés en faveur des entreprises, de l'emploi et de la formation.
- Favoriser l'élaboration d'actions intra-filière bois et extra filière bois auprès de travailleurs saisonniers
- Inciter à la promotion du territoire, des entreprises et des métiers du bois et d'organiser des évènementiels et accueillir des entreprises de deuxième transformation
- Mettre en place un dispositif de professionnalisation et d'accompagnement en faveur de la main d'œuvre de l'amont forestier et de la première transformation.

Le programme d'actions s'appuiera entre autre sur les conclusions de la **charte forestière**, aujourd'hui en cours d'élaboration.

Exemples d'actions

- Poursuite du SPL Forêt, Bois, Papier,
- Mise en place et accompagnement d'un plan d'actions et de soutien aux entreprises de la première transformation
- Création d'une structure de recherche, développement et de formation transversale à la filière,
- Mise en place d'un plan de communication pour faire évoluer la vision des métiers du bois et de la forêt.

AXE 1 – DEVELOPPER LES RESSOURCES, LES ACTIVITES ET LES POTENTIELS ECONOMIQUES DU PAYS COMMINGES PYRENEES

Objectif 4 – Renforcer et diversifier l'économie touristique et le thermalisme

Contexte et objectifs de la Mesure 1 4.1.- Définir et mettre en œuvre une véritable stratégie de développement et d'organisation touristique à l'échelle du territoire

Observation:

Les orientations présentées ci-après prendront en compte les objectifs fixés dans le cadre du futur Contrat de Pôle Pyrénéen du Luchonnais; ce dernier ayant pour vocation à s'inscrire en cohérence avec le Contrat de Pays Comminges Pyrénées.

Le Pays Comminges Pyrénées est profondément marqué **par la qualité de ses espaces préservés** (cœur des Pyrénées centrales – le Luchonnais, Superbagnères, Peyragudes, le Mourtis, Bourg d'Oueil -, Vallée de la Garonne, le Cagire, le Salat,...), par **un Patrimoine particulièrement riche** (Aurignac, St Bertrand de Comminges, Valcabrière, Saint-Béat, Montmaurin, Bonnefont et de nombreux villages de caractères et bastides, ...), par la présence de **stations et sites thermaux** dont notamment Bagnères-de-Luchon, , Salies de Salat, Barbazan, ...

Le Pays Comminges Pyrénées offre une gamme de produits très diversifiée dans les domaines du tourisme de pleine nature (été et hiver) et du Tourisme Culturel.

Toutefois, l'offre est inégalement répartie sur l'ensemble du territoire. Elle est essentiellement concentrée sur le sud du Pays (près de 55 % de la capacité d'accueil marchande du Pays se trouve sur le canton de Luchon), alors qu'elle est plus diffuse au nord où le tourisme vert commence à se développer notamment à la proximité de l'agglomération toulousaine.

Fort de son potentiel, le Pays Comminges Pyrénées souhaite s'engager dans une politique de qualité visant à faire de ce territoire une destination touristique de référence pour les marchés, de proximité (grand Sud Ouest), France et Européen.

La Collaboration transfrontalière constitue enfin un enjeu de développement du tourisme pour le Comminges, notamment avec le Val d'Aran.

Description de la Mesure

Elaborer une Charte de Développement et d'Organisation de l'Economie Touristique en Comminges en cohérence avec les démarches départementale et régionale, s'appuyant notamment sur :

- La qualification de l'offre existante en anticipant sur les évolutions de comportement des clientèles (familles, jeunes, sportifs, .../été, hiver)
 - modernisation et diversification des hébergements touristiques dans le respect des politiques qualitatives mises en œuvre par le Conseil Général de la Haute Garonne d'une part, et la Région : "Hôtellerie de Charme et de Caractère", "Locatifs touristiques de caractère", d'autre part ...
 - engagement d'approches qualitatives (sensibilisation des porteurs de projets, formation,...) en faveur des hébergements et des équipements dans le domaine environnemental (matériaux, gestion et maîtrise de l'énergie, utilisation des énergies renouvelables,...)
 - qualification et diversification du parc des centres et villages de vacances (plus de 4500 lits): modernisation, créations d'équipements de loisirs complémentaires,...
 - développement de nouvelles gammes de produits significatives de l'identité locale

et notamment dans les domaines de la randonnée, du cyclotourisme et du VTT, de circuits thématiques, du tourisme de pleine nature et de santé, du tourisme culturel

- La structuration et la mise en réseau des organismes locaux du tourisme en cohérence avec les Réseaux Départemental et Régional d'Information Touristique dans les domaines de l'accueil, de l'information et de l'animation.
- La mise en œuvre d'un véritable partenariat ("contrat d'objectifs") entre les différents partenaires au niveau local (Pays, Office du Tourisme, Stations, ...), départemental (CDT, SLA, filières d'hébergements, ...) et régional (CRT, FROTSI, ...) et ce, dans les domaines de l'animation de la production, de la commercialisation des produits, de la promotion générale de l'image et des produits, de l'observation économique de l'activité, de la formation des hommes et des femmes en charge de l'activité touristique en Pays Comminges Pyrénées, ...

Exemples d'actions (à titre indicatif)

- Elaboration d'une charte de l'accueil en Comminges,
- Mise en œuvre d'un dispositif technique favorisant la qualité des produits notamment par un accompagnement renforcé des porteurs de projets privés et publics (accessibilité, accueil famille, valorisation du bâti de caractère, ...)
- Mise en réseau des sites pyrénéens dans le cadre du regroupement "Pyrénées Préhistoriques"
- Coopération transnationale: Comminges Pyrénées, Ariège, Pays Basque, Allemagne, pour la valorisation du patrimoine préhistorique Aurignacien.

AXE 1 – DEVELOPPER LES RESSOURCES, LES ACTIVITES ET LES POTENTIELS ECONOMIQUES DU COMMINGES

Objectif 4 – Renforcer et diversifier l'économie touristique et le thermalisme

Contexte et objectifs de la Mesure 1 4.2.- Conforter l'économie thermique et diversifier ce secteur d'activités

Observations:

Les orientations présentées ci-après prendront en compte les objectifs fixés dans le cadre du futur Contrat de Pôle Pyrénéen du Luchonnais; ce dernier ayant pour vocation à s'inscrire en cohérence avec le Contrat de Pays Comminges Pyrénées.

Le secteur thermal commingeois est, ces dernières années, confronté à une forte déprise des fréquentations curistes. En 2004, celle-ci se traduit par un recul de l'ordre de -6,5%, de -10,3% sur les 3 dernières années, et de -19% sur les 5 dernières années. Cependant, il convient de noter que l'incidence de la fermeture de Barbazan reste faible, et que la fréquentation de Salies du Salat est globalement stable.

Pour leur part les fréquentations de remise en forme ont progressé de 130% sur les 5 dernières années, et celles du thermoludique sont de l'ordre de 35 000 entrées journée.

Pour autant, l'impact économique du thermalisme thérapeutique reste vital pour le territoire, notamment pour le luchonnais, celui-ci correspondant en 2003, à 93% du chiffre d'affaires des établissements thermaux, et à 98% du poids économique global de l'activité. En outre, le thermalisme commingeois représente 25% du poids économique du thermalisme régional.

Le pays se fixe comme objectif de favoriser et d'accompagner la relance de l'économie thermique du Comminges, en anticipant sur l'avenir tant en ce qui concerne le thermalisme thérapeutique que la diversification de ce secteur.

Sur la base d'une concertation élargie, le Pays a pour ambition de définir, dans ce domaine, une stratégie de développement diversifiée et durable pour le territoire.

Description de la Mesure

Définition d'une stratégie de relance, d'adaptation et de mise en valeur du patrimoine thermal, des lignes de produits thermaux, de remise en forme, thermoludique, et de l'offre station visant à élaborer un schéma de développement réaliste et cohérent.

Celle-ci devra prendre en compte les spécificités des trois stations concernées, et définir des orientations adaptées à chacune d'elles en prenant appui sur:

- leurs potentialités géographiques et environnementales, historiques et culturelles, touristiques, économiques et financières,
- ainsi que sur l'analyse des marchés concernés, de la concurrence, des partenariats existants et/ou pressentis, et de leur intérêt pour le territoire.

Cette dynamique de développement pourra traduire, sur la base des données et connaissances actuelles, des expertises et études spécifiques qui devront être menées et par un programme opérationnel pluriannuel. Ce dernier mettra en évidence les actions prioritaires pour le Pays, ainsi que les préconisations de mise en œuvre en termes de partenariat intercommunal.

Exemples d'actions (à titre indicatif)

- Définition des grandes orientations de relance du potentiel thermal commingeois, au plan thérapeutique d'une part, et de diversification d'autre part.
- Réalisation d'un nouvel équipement thermal à Salies du Salat, et mise en valeur touristique de la station,
- Définition d'un programme de mise en valeur du patrimoine thermal de Barbazan.
- Evaluation médicale et scientifique du service médical rendu par la cure thermale.
- Elaboration de lignes de produits thermaux adultes et enfants, de remise en forme, et touristiques associant le thermoludisme, venant conforter l'existant sur la base d'une démarche marketing, de positionnement et d'image, notamment en ce qui concerne la station de Luchon.

AXE 2. RENFORCER L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

Objectif 5 : Valoriser notre environnement	48
Objectif 6 : Promouvoir une politique culturelle s'appuyant sur l'identité Commingeoise	50
Objectif 7 : Renforcer la qualité du cadre de vie de l'habitat	52
Objectif 8 : Renforcer l'offre et la qualité des services publics et aux publics	54

AXE 2– RENFORCER L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

Objectif 5 – Valoriser notre environnement

Contexte et objectifs de la Mesure 2 5.1.- Gérer l'espace de manière concertée et durable

L'exceptionnelle richesse du patrimoine naturel du Pays Comminges Pyrénées (vallées, coteaux, haute et moyenne montagne) constitue sans aucun doute l'un des éléments majeurs de l'identité du territoire. Une grande partie du Pays bénéficie de mesures de protection particulières (ZNIEFF, Espaces Naturels Sensibles, Natura 2000,...).

La Garonne constitue par ailleurs un élément identitaire de premier ordre qu'il s'agit de préserver.

Ces espaces et les ressources diversifiées (eau, bois, ...) qu'ils contiennent ont été préservés grâce à la faible industrialisation du territoire.

Conscients de ces atouts mais également de la fragilité de leur cadre de vie, les acteurs locaux du territoire souhaitent que les orientations liées à l'environnement soient abordées dans une optique dynamique et non pas uniquement de manière conservatoire.

En effet, dans le but de garantir aux habitants du Comminges une bonne qualité de leur cadre de vie sur le long terme, il est nécessaire de prendre en compte l'environnement dans ses multiples composantes : qualité des espaces naturels, qualité de l'eau potable, gestion équilibrée des rivières et des paysages mais aussi un aménagement qui intègre de manière durables les espaces ruraux, péri-urbains et urbains.

Dans ce cadre, la démarche Pays doit impulser une dynamique de développement durable qui passe nécessairement par une implication de l'ensemble des habitants vis à vis de la prise en compte de la problématique environnementale au travers une gestion intégrée des ressources.

Description de la Mesure

Elaborer une Charte Paysagère et environnementale à l'échelle du Pays Comminges Pyrénées qui reposera sur les trois principes suivants :

- Etablir un inventaire et un diagnostic partagés sur les enjeux environnementaux du territoire
- Mise en oeuvre d'outils d'aide à la décision pour définir les politiques d'urbanisme et d'aménagement (orientations s'inscrivant dans les cahiers de charges des études par exemple)
- Proposer un plan de gestion du paysage, en particulier sur les zones remarquables, et devant concilier activités économiques et préservation environnementale (intégration paysagère de bâtiments, résorption des points noirs paysagers,...)

Mettre en œuvre des programmes de valorisation des cours d'eau,

Participer à la gestion des zones rurales agricoles (pastoralisme et gestion des espaces montagnards)

Encourager l'élaboration d'agendas 21 locaux

AXE 2– RENFORCER L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

Objectif 5 – Valoriser notre environnement

Contexte et objectifs de la Mesure 2 5.2.- Sensibiliser et communiquer

La prise en considération de l'environnement est relativement récente ; elle implique une mobilisation de l'ensemble de la population par ailleurs de plus en plus exigeante tant sur la qualité de son cadre de vie que de la transparence et de la fiabilité de l'information.

Les élus du Pays Comminges-Pyrénées souhaitent s'engager dans une démarche visant à une appropriation progressive du projet environnemental par les habitants du territoire notamment par le biais d'actions de communication et d'information en direction des scolaires (primaire, collèges et lycées) ainsi que des acteurs économiques.

Description de la Mesure

Réalisation d'actions de sensibilisation et d'information sur les préoccupations environnementales en relation avec les associations locales concernées, les enseignants et les entreprises,

Sensibiliser, en partenariat avec les chambres consulaires, les responsables économiques sur la production propre, les nouvelles réglementations dans le domaine de l'environnement,...

Sensibiliser les collectivités et leurs services techniques aux principes du Développement Durable,

Réaliser des supports pédagogiques destinés au public

AXE 2– RENFORCER L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

Objectif 6 – Promouvoir une politique culturelle s'appuyant sur l'identité Commingeoise

Contexte et objectifs de la Mesure 2 6.1.- Définir un projet culturel de territoire

Le projet de Pays soutient la création et la diffusion culturelle en Comminges ainsi que la coordination des différentes manifestations, spectacles vivants, festivals, existants sur le territoire ;

L'articulation de l'offre professionnelle et de l'offre amateur est un enjeu important pour proposer des programmations spécifiques mais également des activités tout au long de l'année aux habitants du Comminges.

la démarche engagée localement depuis plusieurs années par l'association « Pronomades » sera à cet effet, particulièrement soutenue.

Le tissu culturel est particulièrement diversifié et éclaté en de multiples initiatives et associations locales. Il s'agit de définir avec ces acteurs une politique cohérente et concertée à l'échelle du territoire qui permettra l'élaboration d'un projet culturel de territoire, s'inscrivant dans la démarche impulsée par le Conseil Régional Midi Pyrénées.

Par ailleurs, le territoire est marqué par l'existence d'un patrimoine de grande qualité qu'il s'agira de valoriser. Ainsi, l'Association Pays Comminges Pyrénées s'attachera à promouvoir une démarche de valorisation et d'interprétation de type « Pays d'Art et d'Histoire »

Description de la Mesure

Réalisation d'une étude pilotée par un comité de pilotage rassemblant les différents partenaires publics impliqués dans la démarche et visant à définir l'offre culturelle présente sur le territoire (au sens large y compris le patrimoine) et d'identifier les besoins et les attentes des habitants. L'étude débouche sur un projet culturel de territoire qui définit les orientations de la politique culturelle du pays, en concertation et en partenariat avec les partenaires (DRAC, Conseil Régional, Conseil Général...). Ces orientations concernent les manifestations et les actions immatérielles (animation, formation, communication, promotion) mais aussi les équipements et les projets culturels répondant aux attentes de la population et adaptés à l'offre locale. L'étude permet également l'expertise de certains projets culturels envisagés sur le Pays

- la mise en œuvre de la politique culturelle retenue et de l'animation du projet culturel de territoire s'inscrira dans le cadre du dispositif prévu au titre du Contrat de Plan État Région
- aides à la réalisation d'investissements structurants préconisés dans l'étude
- aides aux projets dans le cadre des critères sectoriels de la culture (résidences artistes, aides à la diffusion, restauration du patrimoine...)

Exemples d'actions (à titre indicatif)

- diffusion et supports de communication sur la programmation : programmation annuelle coordonnée, utilisation d'outils Tic, information des habitants
- mise en réseau des musées en liaison avec les opérateurs touristiques
- inventaire et mise en valeur du petit patrimoine
- Réalisation des études préalables à la restructuration du musée d'Aurignac

AXE 2– RENFORCER L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

Objectif 7 – Renforcer la qualité du cadre de vie et de l'habitat

Contexte et objectifs de la Mesure 2 7.1.- Mettre en œuvre une politique qualitative en faveur de l'habitat et de l'Urbanisme

Les réflexions préalables à l'élaboration de la Charte de Développement puis du Contrat de Pays Comminges Pyrénées, ont mis en évidence la nécessité de développer des actions concertées dans les domaines de l'habitat et de la qualité du cadre de vie dans le but de renforcer l'attractivité du territoire, notamment pour l'accueil de jeunes actifs.

Dans ce cadre, le Pays s'attachera à :

- faciliter une répartition résidentielle harmonieuse sur le territoire
- renforcer l'égalité des chances en permettant l'accès à un logement et un environnement décent à toutes les catégories de population
- qualifier l'identité du Comminges par la valorisation de son patrimoine bâti et urbain ainsi que de son environnement
- favoriser la réflexion autour de l'habitat et du cadre de vie en intégrant en amont la problématique du foncier
- développer la mobilisation et le partenariat de l'ensemble des forces vives du territoire en vue de susciter des coopérations durables autour des programmes qui seront définis localement

Description de la Mesure

Un diagnostic stratégique Habitat, Urbanisme et Foncier sera réalisé à l'échelle du territoire.

Celui-ci comprendra notamment:

- Un état des lieux de l'ensemble des actions et des partenariats d'ores et déjà mis en œuvre sur le territoire dans les domaines de l'Habitat, de l'Urbanisme, et du Foncier (études, bilan des programmes réalisés,...)
- Une analyse stratégique et prospective de la situation en tenant compte du contexte démographique, de l'évolution probable de la demande, des réalisations engagées,...et ce, à moyen terme (8 à 10 ans)
- La définition d'un programme opérationnel d'actions et les partenariats à mettre en place notamment dans les domaines suivants:
 - développement de l'offre locative en partenariat avec les opérateurs concernés
 - soutien à l'accès au logement des publics spécifiques (public en difficulté, jeunes travailleurs,...)
 - mise en place de systèmes d'observation et de mise en relation de l'offre et de la demande,...
 - développement d'une politique de résorption de l'habitat insalubre

Exemples d'actions (à titre indicatif)

- mise en place d'un Comité de pilotage avec les partenaires concernés au niveau de l'Etat, de la Région et du département (Conseil Général, CAUE,...): lancement et suivi du diagnostic stratégique
- appui aux projets de rénovation du patrimoine bâti public et privé en vue de la création ou de la modernisation de logements
- Valorisation des cœurs de ville, de bourg et de villages,...

AXE 2– RENFORCER L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

Objectif 8 – Renforcer l'offre et la qualité des services à la population

Contexte et objectifs de la Mesure 2.8.1- Encourager le développement des services de proximité

Le soutien à l'initiative et le renforcement des services de proximité et des services aux habitants sont prioritaires et doivent s'appuyer sur les réseaux associatifs et l'économie solidaire.

Une offre de services est indispensable au maintien de la population. Celle-ci peut également permettre de développer une stratégie d'insertion par l'économique, s'appuyant sur des besoins nouveaux que l'économie concurrentielle ne satisfait pas, car la rentabilité n'est pas avérée : services aux personnes, services aux micro-entreprises, activités touristiques et/ou de loisirs, environnement et paysages.

Description de la Mesure

Trois orientations d'actions peuvent être développées sur le Pays Comminges Pyrénées pour monter des projets dans ces domaines en liaison avec les politiques locales de l'habitat, du tourisme, de l'environnement, de la santé et du médico-social :

- La mise en œuvre de réseaux de services publics à gestion associative ou privée : inventaire des besoins et mise en place de l'appel au secteur de l'économie sociale pour y répondre.
- A l'image des régies de quartier urbain, on peut envisager la création de structures partenariales pour créer des emplois de services publics délégués en milieu rural à des associations à but non lucratif dans des secteurs nouveaux : régie rurale pour l'environnement, etc...
- enfin la réflexion sur d'autres outils spécifiques peut être proposée aux territoires en développement : coopératives de services aux créateurs, groupements d'employeurs. etc...

Exemples d'actions (à titre indicatif)

- soutien aux initiatives visant à développer des nouveaux services à la population ou à améliorer les services existants : ludothèque, loisirs péri-scolaires
- convention territoriale des métiers de l'économie solidaire
- étude pour la pérennisation des Nouveaux Services Emplois Jeunes
- création de maisons et/ou de points de services aux publics

AXE 2– RENFORCER L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

Objectif 8 – Renforcer l'offre et la qualité des services à la population

Contexte et objectifs de la Mesure 2.8.2.- Favoriser le développement des activités sportives et de loisirs

L'offre de ces secteurs est particulièrement riche mais également très dispersée. Dans le cadre du contrat de Pays il s'agira de favoriser les regroupements des structures, la plupart associatives, autour de projets élaborés en commun.

L'objectif est de proposer une offre de qualité et équilibré à l'échelle du territoire car ces activités constituent des éléments forts d'attractivité du territoire.

Il s'agit également de permettre le développement de nouvelles activités liées aux potentiels environnemental et de loisirs du Comminges, de mutualiser un certains nombres de moyens et d'optimiser les équipements existants et/ou à créer.

Description de la Mesure

- recensement de l'offre et des besoins avec le milieu associatif et les partenaires (DDJS...)
- identification des projets portés par le secteur
- appui et accompagnement des projets
- favoriser les projets intercommunaux et un maillage du territoire
- développement d'activités nouvelles de pleine nature

Exemples d'actions (à titre indicatif)

- mutualisation des moyens pour faciliter la mise en place d'animations professionnelles pour les activités
- élaboration d'un projet commun et collectif entre les centres de loisirs et les centres de vacances
- structuration de l'offre équipements sportifs
- mise en place de projets pleine nature : parcours VTT, Parcours Canoë, centre de loisirs sportifs et base de loisirs
- développer des projets liés au potentiel spécifique du Comminges en termes environnemental : courses d'orientation, Via Ferrata, Acrobranche

AXE 2– RENFORCER L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

Objectif 8 – Renforcer l'offre et la qualité des services à la population

Contexte et objectifs de la Mesure 2.8.3 - Développer les usages et l'accès aux TIC

La demande et les pratiques liées au TIC supposent que le territoire soit en capacité d'offrir des services et des infrastructures de qualité et correspondant aux besoins de la population mais également des acteurs économiques.

Une offre de qualité reste effectivement un élément majeur d'attractivité économique mais aussi un élément de désenclavement et d'aménagement du territoire.

Face à de nombreux projets portés par des structures publiques et/ou associatives il s'agit de disposer d'une stratégie de développement des TIC sur le Comminges afin de proposer les projets prioritaires et réalisables dans le cadre du contrat de Pays.

Description de la Mesure

- L'objectif global de l'étude au niveau des TIC est de proposer une stratégie de développement des TIC du territoire la plus opérationnelle et évolutive possible en adéquation avec les ambitions de la charte de développement du Pays Comminges Pyrénées.

Dans un premier temps, l'objectif du diagnostic est de réaliser une analyse de l'offre en matière d'infrastructure et de services de télécommunications à haut débit, ainsi qu'une analyse précise de la demande en terme de consommation actuelle et à venir. Le tout en identifiant les projets des territoires voisins ou de niveau supérieur (département, région) pour assurer si possible une synergie et une cohérence des efforts.

- Définir des axes prioritaires et stratégiques d'un plan d'action au regard du diagnostic et des volontés locales.

Proposer un plan d'action opérationnel permettant d'agir à court terme tout en inscrivant l'action dans une vision stratégique à moyen et long terme, cohérente avec les actions du Département et de la Région.

- Domaines d'actions possibles : portail pays, Scénarios spécifiques dans le cadre de l'extension de la couverture ADSL sur le Pays, Scénarios de desserte en haut débit des zones rurales du Pays, Scénarios de couverture en téléphonie mobile.

Exemples d'actions (à titre indicatif)

- Cyber base du Saint Gaudinois,

- outils TIC et développement local

- développement des lieux pour les usages des Tic : MJC de Saint-Gaudens, Communauté de Communes, ADIU, milieu scolaire

- formations des acteurs locaux

AXE 2– RENFORCER L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

Objectif 8 – Renforcer l'offre et la qualité des services à la population

Contexte et objectifs de la Mesure 2.8.4.- Répondre aux attentes des jeunes

La démarche pays doit permettre de mieux appréhender les besoins mal connus des jeunes du Comminges mais aussi de répondre à un certain nombre de leurs attentes exprimées dans le cadre de l'élaboration de la Charte.

Il s'agit :

- de développer une offre spécifique et adaptée : espaces, animations et activités adéquats en milieu rural et en milieu urbain ;
- de développer l'esprit de création d'entreprises et les outils d'appuis aux projets.
- de favoriser la mise en place de C.E.L. dans un cadre intercommunal

Description de la Mesure

- décliner dans le schéma culturel et dans les mesures relatives au secteur des sports et des loisirs des actions spécifiques en direction des jeunes (cf. mesures précédentes)
- favoriser les lieux d'expression et d'animation adaptés aux attentes des jeunes
- favoriser l'accès à l'information et aux activités

Exemples d'actions (à titre indicatif)

- Création d'une base de données sur internet diffusant et récoltant toutes les manifestations et les informations concernant les jeunes
- création de lieux d'expression et d'animation
- développer les projets d'éducation, de socialisation et d'insertion sur le territoire pour les jeunes. Le projet de pays devra encourager les jeunes à construire des projets (type défis jeunes...) pour développer l'esprit d'initiative
- renforcer la professionnalisation des acteurs chargés de l'accueil des publics enfants et jeunes vers ces aspects d'insertion par les projets sur le territoire
- engager dans le cadre du Pays une réflexion entre les collectivités locales et autres partenaires qui devront collectivement formaliser une politique à destination des jeunes par la définition d'axes et d'outils spécifiques et adaptés aux besoins

AXE 3 FEDERER

Objectif 9 : Organiser la solidarité et le lien social	60
Objectif 10 : Organiser et Communiquer	61

AXE 3– FEDERER

Objectif 9 – Organiser la solidarité et le lien social

Contexte et objectifs de la Mesure 3 9.1.- Développer une politique territoriale de l'emploi et de l'insertion

La mise en place d'un projet pilote autour de l'emploi et de l'insertion constitue un vecteur de promotion pour le territoire et en renforce son attractivité notamment pour les entreprises.

Le désenclavement du territoire fait évoluer les relations territoire-travail. Il s'agit d'offrir aux habitants du Pays, des emplois. D'autre part, ce positionnement s'accompagne d'une « paupérisation » progressive d'une partie de la population souffrant d'un déficit de qualification croissant.

La non adéquation de l'offre et de la demande d'emploi est un constat partagé par l'ensemble des participants lors de l'élaboration de la charte de Pays.

Description de la Mesure

-approfondir la connaissance de la dynamique de l'emploi et de l'économie par la mise en place d'un dispositif adapté.

- analyser l'offre et la demande :

-favoriser la mise en relation des partenaires et acteurs en temps réel en jouant la carte de la proximité permettrait de faire émerger des offres d'emploi et de mieux mettre en adéquation l'offre et la demande.

Exemples d'actions (à titre indicatif)

-créer un observatoire permanent des offres et demandes d'emploi avec comme objectif d'orienter la formation professionnelle et faciliter l'insertion

- définition et mise en place d'un dispositif commun en faveur de l'emploi et de la formation

- appui à la création d'activités (création d'entreprises d'insertion, activités de l'économie sociale et solidaire)

- plate forme Pyramide.

AXE 3– FEDERER

Objectif 10 – Organiser et communiquer

Contexte et objectifs de la Mesure 3 10.1.- Affirmer l'identité Commingeoise

Le Pays Comminges Pyrénées est un territoire bien identifié en termes culturel et historique mais cette identité doit être aujourd'hui mieux appropriée et partagée par tous les habitants et les acteurs locaux.

Le pays est le cadre de cohérence et de coordination de l'image mais aussi de l'élaboration d'une stratégie partagée qui reste à définir dans le cadre du contrat de pays

L'élaboration d'un plan de communication interne concerté avec tous les partenaires de la démarche pays sera proposée

Description de la Mesure

- étude d'élaboration et de conception d'une image partagée et d'une stratégie de communication menée de manière participative avec l'appui de professionnels
- mise en oeuvre des propositions et des outils pour développer l'identité Comminges
- élaboration d'un plan de communication pouvant se traduire par une Charte Territoriale de Communication.

**AXE 4 ACCOMPAGNER ET ORGANISER LA MISE EN ŒUVRE DU CONTRAT
DE PAYS**

Mesure 4.1. : Ingénierie	63
Mesure 4.2. : Assurer la démarche participative en lien avec le Conseil de Développement	64

AXE 4– ACCOMPAGNER ET ORGANISER LA MISE EN ŒUVRE DU CONTRAT DE PAYS

Contexte et objectifs de la Mesure 4.1.- Ingénierie du pays

Les acteurs du Pays Comminges Pyrénées souhaitent accompagner le Projet de développement issu des phases préalables au Contrat de Pays, en renforçant notamment le dispositif d'assistance technique du territoire.

Conscients de l'ambition de ce Projet pour le Comminges, ils souhaitent également renforcer le partenariat avec les instances Départementale, Régionale et de l'Etat qui disposent à leur niveau des compétences susceptibles d'aider à la réalisation effective des objectifs fixés.

Description de la Mesure

Animer et coordonner les programmes d'actions nécessaires à la concrétisation des objectifs fixés dans le cadre du Contrat de Pays,

Elaborer un contrat d'objectifs de 3 ans (2004 /2006) relatif à la mise en place du dispositif d'assistance technique et d'ingénierie (définition du cadre de la mission de l'équipe technique et du partenariat pour chacune des mesures définies dans le présent Contrat...).

Définir les programmes opérationnels annuels et en rechercher les financements nécessaires à leur mise en œuvre.

Assurer un suivi administratif des programmes opérationnels annuels.

Accompagner les forces vives du territoire dans l'élaboration de leurs projets de développement et d'organisation.

Evaluer et proposer, le cas échéant, une réorientation de la stratégie.

AXE 4– ACCOMPAGNER ET ORGANISER LA MISE EN ŒUVRE DU CONTRAT DE PAYS

Contexte et objectifs de la Mesure 4.2.- Assurer la démarche participative en lien avec le Conseil de Développement.

Le Pays Comminges Pyrénées a, durant les différentes phases d'élaboration du Pays, montré sa volonté d'associer le plus grand nombre à la démarche engagée localement (forums, réunions thématiques,...).

La phase contractuelle, si elle constitue la concrétisation des efforts engagés depuis ces dernières années, sera l'occasion de renforcer cette démarche participative non seulement sur la définition des programmes d'actions mais également dans le cadre de leur suivi et de leur réorientation éventuelle.

Description de la Mesure

Associer le Conseil de Développement aux réflexions qui seront engagées dans le cadre de l'élaboration des différents schémas territoriaux (Développement culturel, Habitat et cadre de vie, Tourisme,...) et ce, au travers de comités de pilotage.

Mise en place de rendez-vous réguliers avec les partenaires socio-économiques et associatifs du Territoire (information et débat sur l'état d'avancement des démarches engagées,...)

Une Convention de partenariat sera élaborée à cet effet entre la structure signataire du Contrat de Pays et le Conseil de Développement.

III. DISPOSITIF DE MISE EN ŒUVRE DU CONTRAT DE PAYS

III. DISPOSITIF DE MISE EN ŒUVRE DU CONTRAT DE PAYS

3.1 La Durée

Le présent Contrat de Pays est conclu entre l'Association pour le Développement du Comminges, l'Etat, le Conseil Régional Midi-Pyrénées et le Conseil Général de la Haute Garonne, pour une durée allant de fin 2004 à fin 2006.

3.2. Les modalités d'intervention des partenaires contractuels

L'Etat, la Région et le Conseil Général prennent acte des axes et mesures proposés par la structure porteuse du projet : l'Association " PAYS COMMINGES PYRENEES".

Conformément à la convention d'application du volet territorial du Contrat de Plan Etat-Région, l'Etat, la Région et le Département examineront chaque année un programme opérationnel annuel conformément à la procédure de concertation et de programmation fixée au titre du dispositif de pilotage.

Les plans de financement de chaque programme opérationnel revêtent un caractère indicatif et prévisionnel. Ils feront l'objet d'un engagement définitif après instruction technique et administrative des dossiers et après accord de chacune des assemblées délibérantes des partenaires financiers et du représentant de l'Etat.

- **Intervention du Conseil Général.**

Le Conseil Général mobilisera ses fonds uniquement pour les projets structurants portés par l'intercommunalité et répondant aux critères qu'il s'est fixé lors de sa décision du 23 janvier 2004. Ces projets pourront être examinés dans le cadre du dispositif applicable aux contrats de pays (cf. copie de la décision du 23 janvier 2004 ci-annexée).

- **La Région**, conformément à ses critères d'intervention et aux dispositions du Contrat de Plan, son concours sera apporté au titre du Fonds des Politiques Territoriales et au titre des crédits sectoriels.

Au titre du Fonds des Politiques Territoriales, la Région soutiendra le volet « investissement » des Programmes Opérationnels des Politiques Territoriales selon 5 axes prioritaires :

AXE 1 : soutenir et favoriser l'activité économique et la création d'emplois notamment dans les secteurs industriel, artisanal et commercial.

AXE 2 : Qualifier et développer l'Economie Touristique.

AXE 3 : Renforcer l'attractivité et valoriser l'identité des territoires en agissant dans les domaines de l'habitat, de la valorisation de l'urbanisme, du développement culturel en favorisant la cohésion sociale et en améliorant l'offre des services collectifs ainsi que leur accessibilité.

AXE 4 : La protection et la valorisation du Paysage et de l'Environnement, des espaces naturels et ruraux ainsi que des richesses patrimoniales.

AXE 5 : Actions innovantes présentant une forte valeur ajoutée pour le développement économique et social du territoire concerné.

- **L'Etat** mobilisera des fonds dans le cadre du Contrat de Plan Etat-Région et des crédits sectoriels.
- **L'Union Européenne** sera sollicitée à partir des fonds structurels.

3.3. Le dispositif de pilotage et de suivi

L'Association Pays Comminges Pyrénées

Elle est garante de la mise en œuvre du contrat. Elle établit les programmes d'actions annuels.

Elle est chargée de l'animation du contrat, du recensement et de l'élaboration des projets à inscrire dans les programmes annuels, en cohérence avec la charte et les axes du contrat.

Le Comité Territorial de Pilotage

Il a pour objet :

- ✓ de piloter, proposer et préparer le contenu de chaque étape contractuelle,
- ✓ d'identifier et de proposer les projets aux co-financeurs,
- ✓ de suivre périodiquement l'état d'avancement des réflexions et de veiller à la cohérence des réflexions préparatoires des programmes d'actions avec les objectifs fondamentaux poursuivis par le pays,
- ✓ de mobiliser en tant que besoin les compétences techniques extérieures au territoire,
- ✓ de favoriser la concertation entre les différents partenaires institutionnels concernés,
- ✓ de procéder à l'évaluation permanente du contrat.

Il se réunit au minimum une fois par semestre. Le secrétariat du Comité territorial de pilotage est assuré par l'Association "PAYS COMMINGES-PYRENEES".

Il est composé de :

- Du bureau de l'Association "PAYS COMMINGES-PYRENEES".
- Des représentants du Conseil de Développement (CBE)
- Des représentants du Président du Conseil Régional Midi-Pyrénées,
- Des représentants du Président du Conseil Général de la Haute Garonne,
- Du Préfet de la Haute Garonne ou de son représentant

Le Comité Départemental des Politiques Territoriales

Ce Comité composé à parité de l'Etat, du Conseil Régional et du Conseil Général sera chargé d'harmoniser, au niveau du département les actions menées par le Comité Territorial de Pilotage et de contribuer à la préparation du Comité Régional de Programmation des Politiques Territoriales.

Le Conseil Général prépare et rapporte les différents dossiers sur la base d'un ordre du jour arrêté conjointement par le Conseil Général, la Région et l'Etat.

Les décisions du Comité Départemental des Politiques Territoriales seront prises après accord de chacun des cofinanceurs pour les dispositions les concernant.

Le Comité Régional de Programmation des Politiques Territoriales

A compétence pour :

- ✓ Favoriser la concertation et la cohérence des interventions techniques et financières des différents partenaires,
- ✓ Examiner et arrêter les propositions de programmation financière correspondant aux projets de programmes opérationnels du Contrat de Pays.
- ✓ Son secrétariat est assuré par l'Etat et le Conseil Régional Midi Pyrénées. L'ordre du jour est arrêté en étroite concertation avec le Conseil Général de la Haute Garonne. Le Département est libre des décisions financières qui le concernent.

Fait à _____, Le _____ 2004

*Pour le Territoire du PAYS COMMINGES PYRENEES
Le Président de Association pour le Développement du
PAYS COMMINGES -PYRENEES*

XXXXXXXXXX

Pour le Conseil Régional
Midi-Pyrénées

Pour le Conseil Général
Haute Garonne

le Président

le Président

IV. ANNEXE

Lettre du Conseil de Développement et du CBE Comminges

Compte-rendu de la réunion du 12 novembre 2004 du Conseil de Développement et du CBE Comminges

V. ANNEXE CARTOGRAPHIQUE